

sur le champ de bataille ! nous laisserons à nos enfans l'honneur, la vertu et la liberté. »

M. Perret, suppléant de M. le procureur de la commune, a prononcé également le discours qui suit :

« CITOYENS ,

« L'arbre de la liberté vient d'être élevé au milieu de cette place ; les symboles et les couleurs de la nation, dont son faite est orné, annoncent à tous les citoyens qu'ici est le point central où ils doivent se réunir pour défendre et soutenir les droits imprescriptibles de l'homme.

« Dans ces momens où la patrie est en danger par les perfides manœuvres de nos ennemis, soyons toujours à nos postes, et nous en triompherons.

« Vivre libre ou mourir, a été notre premier serment ; ne quitter les armes qu'après avoir terrassé les ennemis de la patrie, est le vœu que doit former en ce moment tout bon Français.

« Braves citoyens armés pour la défense et le soutien de notre liberté ! qu'aucune division ne puisse jamais exister parmi nous ! Nos vils ennemis chercheront à la provoquer ; mais les prévenir, les repousser, sera votre première victoire. Redoublons donc de zèle, de constance et de courage, pour défendre notre liberté ! que les tyrans contre nous coalisés en pâlisent d'effroi ! et que notre cri de joie soit toujours : *Périsse l'Aristocratie ! règne la Liberté !* »

« Nous requérons, en l'absence de M. le procureur de la commune, qu'il soit dressé procès-verbal de cette auguste cérémonie ; et, pour en transmettre le souvenir à la postérité la plus reculée, nous vous proposons, Messieurs, qu'au nom *des Terreaux*, que porte cette place, soit substitué celui *de la Liberté* ; ainsi que de consigner sur vos registres l'époque de cette journée mémorable comme un témoignage éternel du patriotisme des citoyens de cette cité. »

Après quoi le Conseil général s'étant retiré sur le perron de l'Hôtel-Commun, avec MM. les officiers composant l'état-major de l'artillerie en garnison dans cette ville, qui avaient assisté à